



## Remboursement de soins lors d'un accouchement au luxembourg

Par **kalowin**, le **17/09/2009** à **14:33**

Bonjour,

En mars 2007, j'ai accouché au Luxembourg. Ma sécurité sociale et ma mutuelle refuse de prendre en charge les soins car je n'ai pas demandé d'accord préalable. Or, avant la naissance, j'ai posé la question et on m'a répondu qu'avec la carte de santé européenne il n'y avait pas de souci!

Maintenant, je suis convoqué au tribunal d'instance et j'ai toujours 1000€ de soins non remboursés.

Y a t-il une loi en ma faveur?

Je vous remercie

Par **ascott**, le **21/09/2009** à **22:31**

si l'accouchement était imprévisible (prématuré) et si vs n'étiez pas résident luxembourgeois (tourisme)

reprenez sur le site des cNAM (AMELI) les garanties de la carte européenne

"Chez le médecin, le pharmacien et dans les hôpitaux du service public, présentez votre carte ou votre certificat provisoire. Grâce à votre carte européenne d'assurance maladie, vos frais médicaux sont pris en charge dans les mêmes conditions que pour les assurés du pays qui vous accueille"

salutations

Par **shupa**, le **13/12/2009** à **01:36**

Bonjour,

Je suis journaliste spécialisée dans les questions européenne et réalise actuellement une enquête sur la difficulté des remboursements en cas de soins transfrontaliers au sein de l'Union. Je serais ravie de pouvoir discuter avec vous de votre expérience en la matière. N'hésitez pas à me contacter. A très vite j'espère,  
Bien à vous. F.